

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE PARIS

85 rue Charlot 75003 Paris
01 40 29 14 40
cgt.paris@wanadoo.fr



Paris, le 20 avril 2010

TRAVAILLEURS SANS PAPIERS DE LA SOUS-TRAITANCE. UNE PREMIERE RENCONTRE CONSTRUCTIVE AVEC LA DIRECTION DE LA RATP

Il aura fallu six mois de grève et plusieurs rassemblements au siège de la RATP, dont le dernier le 15 avril 2010, pour que la Direction de cette entreprise publique consente à recevoir une délégation de représentants de travailleurs sans papiers de la société ASTEN, sous traitant de la RATP, ce lundi 19 avril de 15 h 00 à 17 h 00.

Paradoxalement, nous avons trouvé une Direction de la RATP très à l'écoute et désireuse d'obtenir des éclaircissements sur la situation de ces salariés qui, indirectement travaillent pour elle et directement sur son réseau. Lors de cette rencontre, les représentants de la Direction de la RATP ont insisté sur les difficultés d'intervention dans la gestion d'une entreprise sous contrat, même si celui-ci comporte des closes sociales et de bonne conduite.

La Direction de la RATP a confirmé que, suite à la grève des salariés ASTEN, un audit a été diligenté. Celui-ci a amené la RATP à renforcer le contrôle de l'application de la réglementation du travail dans la sous-traitance et elle se dit être consciente de dysfonctionnements dans l'exécution du marché par l'entreprise ASTEN.

La Direction de la RATP nous a informé que les relations commerciales avec ASTEN existent toujours, mais que les chantiers sont suspendus suite à l'intervention des services de l'Inspection du Travail...

Nous avons rappelé nos revendications et dénonciations de situations que porte l'entreprise ASTEN qui, depuis des années, exploite des travailleurs sans papiers en toute connaissance de cause afin de dégager le maximum de marge et de faire baisser les coûts dans le cadre des marchés passés par la RATP. Cela est renforcé par le fait qu'ASTEN passe quasi exclusivement par les entreprises d'intérim depuis treize ans, et que plusieurs salariés ont travaillé pour ASTEN sous de multiples identités...

Ce type de situations est aujourd'hui bien connue des pouvoirs publics, des collectivités locales et des employeurs de tous les secteurs.

La Direction de la RATP semble prête à intervenir auprès des sous-traitants concernés pour aller vers une reconnaissance du statut de salariés des grévistes qui participent depuis des années à la bonne marche de l'entreprise publique (ASTEN ; ONET ; CHALLANCIN...).

La CGT a vivement exprimé la demande que les contacts se poursuivent pour qu'enfin ASTEN embauche ces salariés en CDI, conformément à la législation et s'engage dans la démarche de régularisation des travailleurs qu'elle exploite depuis des années.

Un premier pas vient d'être franchi avec la Direction de la RATP. Cela doit maintenant rapidement déboucher sur des mesures et des actions concrètes pour ces salariés, comme pour l'ensemble des travailleurs sans papiers.

C'est dans cet esprit que nous interpellons aussi les élus locaux et régionaux afin que les entreprises qui bénéficient des marchés et délégations de service public s'engagent à appuyer la régularisation de leurs salariés et de ceux de leurs sous-traitants.

**IL FAUT QUE TRES VITE LE MINISTERE DU TRAVAIL ENGAGE LES
NEGOCIATIONS TRIPARTITES.**

Contact : Hervé GOIX – 06 15 30 34 98

